

Rubrique: Economie, travail et éducation

Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration

Date de publication: KABVS 30.10.2024 Visible par le public jusqu'au: 30.11.2024 Numéro de publication: AR-VS05-0000001455

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Nicolas Pellaud, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Nicolas Pellaud Domicile: Route de Nendaz 424 1996 Basse-Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation concernée et des emplacements

Etablissement public - Restauration

Adresse, lieu: Route des Ecluses 19, 1997 Haute-Nendaz

Parcelle: N°1974

Plan:4

Lieu-dit: Les Ecluses

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne: HEDONIE

Heures d'ouverture : de 06h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Pellaud Nicolas domicilié à la route de Nendaz 424, 1996 Basse-Nendaz lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz Route de Nendaz 352 1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours

Expiration du délai: 30.11.2024